


**Commission économique pour l'Europe**

## Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports par chemin de fer**
**Rapport du Groupe de travail des transports par  
 chemin de fer sur sa soixante-troisième session  
 (18-20 novembre 2009)**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation .....	1	3
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	2	3
III. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (point 2 de l'ordre du jour).....	3-5	3
A. État de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (point 2 a) de l'ordre du jour).....	3	3
B. Amendements à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (point 2 b) de l'ordre du jour) .....	4	3
C. Recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E (point 2 c) de l'ordre du jour) .....	5	4
IV. Équipe spéciale chargée de la sûreté des chemins de fer (point 3 de l'ordre du jour).....	6	4
V. Projet de chemin de fer transeuropéen (point 4 de l'ordre du jour) .....	7	4
VI. Tendances du trafic ferroviaire entre l'Europe et l'Asie (point 5 de l'ordre du jour).....	8	4
VII. Facilitation du transport ferroviaire international (point 6 de l'ordre du jour).....	9-13	5
A. Instruments juridiques concernant la facilitation du passage des frontières (point 6 a) de l'ordre du jour) .....	9	5
B. État d'avancement du projet de lettre de voiture commune (point 6 b) de l'ordre du jour).....	10	5

C.	Interopérabilité et harmonisation des conditions d'exploitation des différents systèmes de transport ferroviaire (point 6 c) de l'ordre du jour)....	11–12	5
D.	Vers l'instauration d'un régime juridique ferroviaire unique dans la région paneuropéenne (point 6 d) de l'ordre du jour).....	13	5
VIII.	Investissements dans l'infrastructure ferroviaire et le matériel roulant (point 7 de l'ordre du jour).....	14–15	6
A.	Tendances en matière d'investissements dans l'infrastructure ferroviaire dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 7 a) de l'ordre du jour).....	14	6
B.	Financement de l'infrastructure ferroviaire et du matériel roulant (point 7 b) de l'ordre du jour).....	15	6
IX.	Activités d'organes de la Commission économique pour l'Europe intéressant le Groupe de travail (point 8 de l'ordre du jour).....	16–19	6
A.	Comité des transports intérieurs (point 8 a) de l'ordre du jour).....	16	6
B.	Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique.....	17	6
C.	Groupe d'experts des liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays .....	18	7
D.	Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie.....	19	7
X.	Évaluations biennales et nouveau programme de travail (2010-2014) (point 9 de l'ordre du jour).....	20	7
XI.	Rapport de la Direction générale de l'énergie et des transports sur la mise en œuvre du premier paquet ferroviaire et le plan de mise en place du Système de gestion du trafic ferroviaire européen (point 10 de l'ordre du jour).....	21	7
XII.	Atelier sur l'accessibilité des systèmes ferroviaires lourds aux voyageurs (point 11 de l'ordre du jour).....	22–24	7
XIII.	Élection du Bureau pour les sessions de 2010 et 2011 du Groupe de travail (point 12 de l'ordre du jour).....	25	8
XIV.	Évaluation biennale 2008-2009 (point 13 de l'ordre du jour).....	26–27	8
XV.	Questions diverses (point 14 de l'ordre du jour).....	28	9
XVI.	Date de la prochaine session (point 15 de l'ordre du jour).....	29	9
XVII.	Adoption du rapport (point 16 de l'ordre du jour) .....	30	9
Annexes			
I.	Programme de travail pour la période 2010-2014.....		10
II.	Réalisation escomptée et indicateurs de succès .....		14
III.	Déclaration de politique générale sur l'accessibilité et systèmes ferroviaires aux voyageurs .....		15

## I. Participation

1. Le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) a tenu sa soixante-troisième session du 18 au 20 novembre 2009. La session a été présidée par M. Krzysztof Kulesza (Pologne), M. Hinne Groot (Pays-Bas) assurant la vice-présidence. Des représentants des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ci-après y ont participé: Allemagne, Belgique, Fédération de Russie, Hongrie, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Suisse et Turquie. Des représentants de la Communauté européenne et de l'Agence ferroviaire européenne (ERA) étaient aussi présents. Un représentant du Projet de chemin de fer transeuropéen (TER) de la CEE a également participé à la session. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées: Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), Forum international des transports (FIT) et Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD). Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: Communauté européenne du rail et des compagnies d'infrastructure (CER), Comité de surveillance Ferroworld, Forum européen des personnes handicapées (FEPH), Plate-forme européenne des personnes âgées (AGE), Comité international des transports ferroviaires (CIT) et Union internationale des chemins de fer (UIC). À l'invitation du secrétariat, un représentant de Pinsent Masons LLP a participé à la session.

## II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

*Document:* ECE/TRANS/SC.2/211.

2. L'ordre du jour provisoire (ECE/TRANS/SC.2/211) a été adopté.

## III. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (point 2 de l'ordre du jour)

### A. État de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (point 2 a) de l'ordre du jour

3. Le Groupe de travail a pris note du rapport du secrétariat sur l'état de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) et a fait part de son appui au prochain examen des normes de l'AGC et de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC), tout en évaluant la possibilité d'assouplir certains paramètres AGC afin d'encourager l'adhésion d'un plus grand nombre de pays à l'AGC.

### B. Amendements à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (point 2 b) de l'ordre du jour

*Documents:* ECE/TRANS/SC.2/2009/1, ECE/TRANS/SC.2/2009/2, ECE/TRANS/SC.2/2009/2/Corr.1.

4. Les Parties contractantes à l'AGC présentes ont adopté à l'unanimité les amendements au réseau des lignes ferroviaires E, tels qu'ils figurent dans les documents de travail ECE/TRANS/SC.2/2009/2 et ECE/TRANS/SC.2/2009/2/Corr.1, et ont demandé au secrétariat d'établir la notification dépositaire et de l'envoyer à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques de l'ONU. Les propositions d'amendement figurant dans le

document ECE/TRANS/SC.2/2009/1 devraient être à nouveau soumises par le secrétariat de la CEE au Comité d'administration de l'AGC, à l'issue de nouvelles consultations avec les pays concernés.

### **C. Recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E (point 2 a) de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels.

5. Le secrétariat a présenté les résultats du recensement 2005 du trafic sur les lignes ferroviaires E et a décrit ses préparatifs pour le recensement de 2010. Le Groupe de travail a pris note des résultats du recensement 2005 du trafic sur les lignes ferroviaires E et a invité tous les États membres à participer au recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E en 2010.

## **IV. Équipe spéciale chargée de la sûreté des chemins de fer (point 3 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel n° 1.

6. Le Président de l'Équipe spéciale chargée de la sûreté des chemins de fer a présenté le rapport de celle-ci aux délégations. Le Groupe de travail a remercié l'Équipe spéciale d'avoir accompli à temps son mandat et a pris note des recommandations proposées dans ledit rapport, notamment la création d'un nouveau groupe de travail technique composé de représentants des gouvernements et des acteurs ferroviaires en dehors de la CEE.

## **V. Projet de chemin de fer transeuropéen (point 4 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/SC.2/2009/3.

7. Le Directeur du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) a informé le SC.2 des activités en cours dans le cadre du projet. Le Groupe de travail s'est félicité du rapport sur la mise en œuvre des activités prévues au titre du projet et a invité le Directeur à fournir, lors de la soixante-quatrième session en 2010, des informations à jour sur l'évolution de la situation.

## **VI. Tendances du trafic ferroviaire entre l'Europe et l'Asie (point 5 de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels.

8. Le Groupe de travail s'est félicité des excellents exposés sur les tendances et projections en matière de trafic sur le chemin de fer transsibérien, faits par la Régie des chemins de fer russes (RZD) et l'Institut de recherche économique pour l'Asie du Nord-Est (ERINA). Le Groupe de travail a également décidé d'aborder les principales questions relatives au trafic sur les lignes ferroviaires entre l'Europe et l'Asie lors d'un atelier prévu dans le cadre de sa soixante-quatrième session en 2010 et a invité toutes les Parties intéressées à coopérer étroitement avec le secrétariat dans la réalisation d'études approfondies et la formulation de recommandations concrètes en vue de cet atelier.

## **VII. Facilitation du transport ferroviaire international (point 6 de l'ordre du jour)**

### **A. Instruments juridiques concernant la facilitation du passage des frontières (point 6 a) de l'ordre du jour)**

9. Le Groupe de travail a pris note des progrès accomplis dans l'élaboration du projet d'annexe 9 à la Convention sur l'harmonisation.

### **B. État d'avancement du projet de lettre de voiture commune (point 6 b) de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels.

10. Un représentant du CIT a fait un exposé sur l'état d'avancement du projet d'interopérabilité concernant la lettre de voiture commune CIM-SMGS. Le Groupe de travail s'est félicité des progrès accomplis dans le cadre de ce projet commun du CIT et de l'OSJD.

### **C. Interopérabilité et harmonisation des conditions d'exploitation des différents systèmes de transport ferroviaire (point 6 c) de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels n<sup>os</sup> 2 et 5.

11. Le Groupe de travail a reçu un rapport conjoint (document informel n<sup>o</sup> 2) de l'OTIF et de l'OSJD sur leurs activités visant à améliorer l'interopérabilité des systèmes de transport ferroviaire dans la région paneuropéenne. Il a en outre été informé que la première réunion du Comité de facilitation de transport ferroviaire de l'OTIF, prévue en octobre 2010, serait consacrée à l'examen des principales questions relatives au passage des frontières. Un représentant de l'OSJD a présenté au groupe de travail un rapport sur les activités du groupe de contact OSJD/ERA récemment créé (document informel n<sup>o</sup> 5), qui a pour mission d'harmoniser l'interopérabilité technique des systèmes ferroviaires à écartement normal et à écartement large.

12. Le Groupe de travail s'est félicité du rapport sur les activités communes de l'OTIF et de l'OSJD visant à harmoniser les conditions d'exploitation des systèmes de transport ferroviaire dans la région paneuropéenne et a demandé à recevoir des informations sur ces activités à sa soixante-quatrième session en 2010. Il a également remercié l'OSJD du rapport sur les activités du groupe de contact OSJD/ERA, qui vise à harmoniser les spécifications techniques pour l'interopérabilité des systèmes ferroviaires à écartement de 1 435 mm et de 1 520 mm dans les États membres de l'Union européenne et dans les pays d'Europe orientale appartenant à la Communauté d'États indépendants (CEI).

### **D. Vers l'instauration d'un régime juridique ferroviaire unique dans la région paneuropéenne (point 6 d) de l'ordre du jour)**

13. Le Groupe de travail a apporté son appui sans réserve à toutes les initiatives qui visent à unifier la législation ferroviaire dans la région paneuropéenne et a décidé de créer un groupe informel d'experts qui serait chargé d'établir une note de synthèse sur cette question en vue de sa soixante-quatrième session en 2010. Le groupe serait également

chargé de préparer, en concertation avec l'OSCE et le secrétariat du projet TER, un atelier sur les principales questions relatives au transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie, qui se tiendrait durant la soixante-quatrième session du SC.2 en 2010. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'envoyer aux représentants des États membres de la CEE, à l'OTIF, à l'OSJD, à la Communauté européenne et aux organisations ferroviaires internationales une lettre les invitant à participer aux travaux du groupe informel.

## **VIII. Investissements dans l'infrastructure ferroviaire et le matériel roulant (point 7 de l'ordre du jour)**

### **A. Tendances en matière d'investissements dans l'infrastructure ferroviaire dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 7 a) de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/SC.2/2009/4.

14. Le Groupe de travail a pris note du rapport du secrétariat sur les tendances en matière d'investissements dans l'infrastructure ferroviaire.

### **B. Financement de l'infrastructure ferroviaire et du matériel roulant (point 7 b) de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel.

15. Le Groupe de travail s'est félicité de l'exposé du représentant de Pinsent Masons LLP sur la faisabilité de projets de partenariat public-privé dans le secteur ferroviaire et a décidé d'examiner, à sa soixante-quatrième session en 2010, la question du financement des projets d'infrastructure ferroviaire dans le cadre d'un partenariat public-privé.

## **IX. Activités d'organes de la Commission économique pour l'Europe intéressant le Groupe de travail (point 8 de l'ordre du jour)**

### **A. Comité des transports intérieurs (point 8 a) de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/208; ECE/TRANS/2009/6; ECE/TRANS/2009/7; ECE/TRANS/2009/8.

16. Le Groupe de travail a pris note des décisions du Comité des transports intérieurs (CTI) dans les domaines intéressant ses travaux et a demandé au secrétariat de l'informer de telles décisions à sa soixante-quatrième session en 2010.

### **B. Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.24/123; ECE/TRANS/WP.24/125.

17. Le Groupe de travail a pris note des activités du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) dans le domaine du transport intermodal et de la logistique et a décidé de participer à l'examen en cours des normes AGC et AGTC.

### **C. Groupe d'experts des liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays**

18. Le Groupe de travail a pris note du rapport de la CEE sur les liaisons entre les ports maritimes et leur arrière-pays et a décidé d'étudier, dans le cadre du prochain examen commun des normes AGC et AGTC, les recommandations figurant dans ledit rapport et concernant l'AGC.

### **D. Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie**

19. Le Groupe de travail a pris note des activités du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie.

## **X. Évaluations biennales et nouveau programme de travail (2010-2014) (point 9 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/SC.2/2009/5.

20. Le Groupe de travail a adopté son programme de travail pour la période 2010-2014 (annexe I) et les indicateurs de succès pour la période 2010-2011 (annexe II). Il a également décidé d'améliorer la coordination de ses activités avec le WP.24 et le secrétariat du projet TER.

## **XI. Rapport de la Direction générale de l'énergie et des transports sur la mise en œuvre du premier paquet ferroviaire et le plan de mise en place du Système de gestion du trafic ferroviaire européen (point 10 de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels.

21. Un représentant de la Direction générale de l'énergie et des transports (DG TREN) de la Commission européenne a informé les participants du premier paquet ferroviaire et du plan de mise en place du Système de gestion du trafic ferroviaire européen (ERTMS). Le Groupe de travail a remercié la Commission européenne de cet excellent exposé sur la mise en œuvre du premier paquet ferroviaire et du Système ERTMS. Il a demandé à être informé, à sa soixante-quatrième session en 2010, de l'état d'avancement des principales initiatives de l'Union européenne en matière de transport ferroviaire.

## **XII. Atelier sur l'accessibilité des systèmes ferroviaires lourds aux voyageurs (point 11 de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels.

22. À sa soixante-deuxième session, en 2008, le Groupe de travail a décidé d'organiser, lors de sa soixante-troisième session en 2009, un atelier sur l'accessibilité des systèmes ferroviaires lourds aux voyageurs. Cet atelier a été organisé par la Division des transports

de la CEE et le Groupe des activités relatives à la population de la CEE, en collaboration avec le FIT et le Gouvernement autrichien. L'atelier s'est déroulé en trois séances<sup>1</sup>.

23. Après une introduction générale présentée par la Division des transports de la CEE au début de la première séance, le Groupe des activités relatives à la population de la CEE a fait un exposé sur la corrélation entre les tendances démographiques et l'accessibilité des systèmes ferroviaires aux voyageurs. Ensuite, le FIT a donné une vue d'ensemble du cadre d'action et du contexte législatif se rapportant à l'amélioration de l'accessibilité<sup>2</sup>. La deuxième séance a commencé par une introduction du Vice-Président du SC.2, suivie d'un examen du projet COST 335 par Ann Frye Ltd, une évaluation économique des prescriptions juridiques en matière d'accessibilité par l'ERA, la présentation par l'UIC des vues des prestataires de services et un exposé général sur la législation récente de la Fédération de Russie en matière d'accessibilité et la prestation de services accessibles aux voyageurs par la Régie des chemins de fer russes. La troisième séance a commencé par une présentation faite par le FIT, suivie par des exposés concernant les vues des usagers (Plateforme européenne des personnes âgées – AGE), la demande des voyageurs âgés et handicapés (Forum européen des personnes handicapées) et les bonnes pratiques et recommandations (Ann Frye Ltd). Les participants ont ensuite examiné une déclaration de politique générale.

24. Le Groupe de travail a remercié les experts invités pour leurs exposés complets sur l'accessibilité des systèmes ferroviaires lourds aux voyageurs et a décidé d'adopter la déclaration de politique générale sur l'accessibilité des transports ferroviaires aux voyageurs (annexe III).

### **XIII. Élection du Bureau pour les sessions de 2010 et 2011 du Groupe de travail (point 12 de l'ordre du jour)**

25. Le Groupe de travail a élu M. K. Kulesza (Pologne) Président et M. H. J. Y. Groot (Pays-Bas) Vice-Président de ses sessions 2010 et 2011.

### **XIV. Évaluation biennale 2008-2009 (point 13 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/SC.2/2009/6.

26. Le Groupe de travail a pris note du questionnaire d'évaluation du secrétariat et demandé l'élaboration d'un questionnaire analogue à l'intention des représentants qui participeront à sa soixante-quatrième session en 2009.

27. Les représentants de neuf pays ont répondu au questionnaire. Ils sont tous convenus que la soixante-deuxième session avait été bien organisée, qu'elle avait répondu à leurs attentes et que suffisamment de temps avait été accordé aux exposés. Huit représentants sont convenus que suffisamment de temps avait été accordé aux débats. Tous les représentants ont jugé les documents de séance pertinents, même si deux d'entre eux les ont jugés trop généraux. Six des personnes ayant répondu au questionnaire ont estimé qu'il convenait de ne pas modifier la durée de la session, tandis que deux ont dit préférer une

<sup>1</sup> Le programme de l'atelier peut être consulté en anglais et en russe sur les sites suivants:  
<http://unece.org/trans/doc/2009/sc2/ECE-TRANS-SC2-inf09e.pdf>,  
<http://unece.org/trans/doc/2009/sc2/ECE-TRANS-SC2-inf09r.pdf>.

<sup>2</sup> Tous les exposés faits lors de l'atelier sont disponibles sur le site <http://unece.org/trans/main/sc2/sc2-presentations/presentations.html>.



session plus courte et une s'est prononcée en faveur d'une session plus longue. Un représentant a estimé que l'ordre du jour de la session devait comporter moins de points, tandis que deux représentants ont indiqué que l'ordre du jour devrait en compter davantage, les six autres représentants préférant que l'ordre du jour soit conservé en l'état.

## **XV. Questions diverses (point 14 de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels.

28. Le Groupe de travail s'est félicité de l'exposé de la CER sur le réchauffement de la planète et le transport durable et a décidé d'examiner de nouveau cette question à sa soixante-quatrième session. Il a également pris note de l'exposé sur les activités prévues dans le cadre du projet Ferroworld.

## **XVI. Date de la prochaine session (point 15 de l'ordre du jour)**

29. Le secrétariat a informé les participants que le Gouvernement autrichien et l'OSCE avaient proposé d'accueillir la prochaine session du SC.2 à Vienne. Le Groupe de travail a décidé de tenir sa soixante-quatrième session, y compris l'atelier sur les transports ferroviaires entre l'Europe et l'Asie, à Vienne les 18 et 19 novembre 2010.

## **XVII. Adoption du rapport (point 16 de l'ordre du jour)**

30. Le rapport de la soixante-troisième session, accompagné des décisions, a été établi par le Président et le Vice-Président, avec le concours du secrétariat. Il sera soumis au Comité des transports intérieurs.

## Annexe I

### Programme de travail pour la période 2010-2014

#### Activité 02.5 Transport ferroviaire

Priorité: 1

##### 02.5.1 Infrastructure ferroviaire

###### I. Examen de la situation concernant la mise en œuvre et les modifications éventuelles de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer

*Exposé succinct:* Étude des possibilités d'amélioration des lignes ferroviaires internationales et prise en compte de ces possibilités dans l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC).

*Travail à faire:* Le Groupe de travail des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes:

##### Activités permanentes

- a) Examen de l'AGC en vue éventuellement: d'appliquer et, dans toute la mesure possible, d'améliorer les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur; de tenir compte également des nouveaux courants de trafic Est-Ouest; de rendre plus sévères les normes en matière d'environnement, d'énergie et de sécurité; de tenir compte des Conventions de la CEE sur l'environnement.

*Résultats escomptés:* Rapports occasionnels sur la modification du réseau de l'AGC.

Priorité: 1

- b) Examen, d'une part, de la cohérence entre les paramètres AGC et les normes applicables aux infrastructures établies par les autorités compétentes de l'Union européenne et, d'autre part, de la possibilité de les harmoniser à long terme.

*Résultats escomptés:* Établissement d'un rapport sur la cohérence entre les normes d'infrastructure ferroviaire figurant dans l'AGC et celles de l'Union européenne (2010).

Priorité: 2

###### II. Étude des infrastructures ferroviaires

- a) *Exposé succinct:* Étude des projets d'investissement dans les lignes ferroviaires et de leur gestion.

*Travail à faire:* Le Groupe de travail entreprendra les activités suivantes:

Examen des techniques d'investissement dans l'infrastructure ferroviaire et de financement de cette infrastructure, notamment les partenariats public-privé.

*Résultats escomptés:* Rapport sur les investissements dans l'infrastructure ferroviaire et le matériel roulant dans les pays membres (2011).

*Priorité:* 2

- b) Examen périodique des réformes des chemins de fer menées dans la région de la CEE pour optimiser la fourniture et l'utilisation des infrastructures ferroviaires.

*Résultats escomptés:* Rapports sur l'état d'avancement des réformes des chemins de fer dans la région de la CEE (2011, 2014).

*Priorité:* 1

- c) Examen des questions de sûreté dans les transports ferroviaires internationaux.

*Résultats escomptés:* Étude de la situation actuelle et perspectives pour l'élaboration de nouvelles recommandations (2010).

*Priorité:* 2

- d) Examen de l'évolution des nouvelles initiatives prises dans le secteur ferroviaire concernant les liaisons entre l'Europe et l'Asie.

*Résultats escomptés:* Rapport sur les initiatives actuelles et nouvelles (2011).

*Priorité:* 2

### Activités de durée limitée

- e) Enquête périodique concernant le trafic voyageurs et marchandises sur le réseau AGC, afin de faciliter la planification des transports; la prochaine enquête sera effectuée sur la base des données de l'année 2010.

*Résultats escomptés:* Recensement du trafic ferroviaire en 2010 (2013).

*Priorité:* 2

- f) Examen d'autres sujets, le cas échéant.

*Résultats escomptés:* Rapport sur chaque sujet.

### III. Projet spécial: Chemin de fer transeuropéen

*Exposé succinct:* Dans le contexte de la CEE, les pays du Chemin de fer transeuropéen (TER) ont créé un cadre administratif et financier approprié dans le but de mettre en place un réseau ferroviaire au sein d'un système ferroviaire européen intégré.

*Travail à faire:*

- a) Rapport sur les faits nouveaux concernant particulièrement le projet afin d'encourager le trafic ferroviaire international (projet permanent).

*Résultats escomptés:* Rapport de situation annuel sur les activités menées dans le cadre du projet TER.

*Priorité:* 1

- b) Examen de l'application éventuelle des résultats obtenus dans le cadre du projet à d'autres activités de la CEE ayant trait à l'infrastructure ferroviaire, notamment la mise en œuvre de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) et du Protocole sur le transport combiné par voies navigables relatif à l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC), afin de tirer parti des expériences mutuelles (projet permanent).

*Priorité: 2*

*Résultats escomptés:* Rapport de situation annuel.

#### **IV. Coopération interrégionale**

*Exposé succinct:* Coopération avec d'autres commissions régionales et organes internationaux participant au développement des liaisons interrégionales.

*Travail à faire:* Le Groupe de travail sera tenu informé des échanges de renseignements entre les secrétariats des commissions régionales et d'autres organes internationaux afin de bénéficier de l'expérience acquise dans d'autres régions du monde (projet permanent).

*Priorité: 3*

### **02.5.2 Harmonisation des prescriptions applicables au transport international par chemin de fer, y compris à la sûreté et à la facilitation de son exploitation et à la sécurité ferroviaire**

*Priorité: 1*

*Description:*

- a) Simplification et harmonisation des formalités administratives, notamment des documents et des formalités au passage des frontières.
- b) Harmonisation des prescriptions normalisées applicables à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire.
- c) Élaboration de propositions et préparation d'études visant à renforcer et à unifier le transport ferroviaire pour améliorer sa position sur les marchés des transports internationaux.
- d) Analyse des problèmes relatifs à l'harmonisation et à l'amélioration de la sécurité et de la sûreté ferroviaires.
- e) Examen des perspectives d'adoption de dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, en vue d'instaurer un régime juridique normalisé (harmonisation des régimes SMGS/SMPS<sup>1</sup> et CIM/CIV<sup>2</sup>).

<sup>1</sup> Accord sur le trafic international des marchandises par chemin de fer (SMGS), Accord sur le trafic international de voyageurs par chemin de fer (SMPS).

<sup>2</sup> Convention internationale concernant le transport de marchandises par chemin de fer (CIM), Convention internationale concernant le transport des voyageurs et des bagages par chemin de fer (CIV).

*Travail à faire:* Le Groupe de travail des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes:

### Activités permanentes

- a) Examen des difficultés particulières rencontrées au passage des frontières dans le trafic voyageurs et le trafic marchandises afin d'accélérer les opérations de passage des frontières et d'élaborer un programme pour résoudre les problèmes communs à plusieurs itinéraires.

*Résultats escomptés:* Rapport annuel sur l'état d'avancement du projet CIM/SMGS du Comité international des transports ferroviaires (CIT) et de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) visant à améliorer le passage des frontières dans le transport ferroviaire international.

*Priorité:* 1

- b) Étude de la suite à donner à la mise en œuvre des recommandations et, si nécessaire, élaboration de textes nouveaux ou modification des textes en vigueur, en particulier pour faciliter le passage des frontières afin d'améliorer le trafic ferroviaire international.

*Priorité:* 1

- c) Examen des prescriptions concernant l'exploitation et la réglementation du transport ferroviaire, la réduction des délais d'acheminement et l'amélioration de la précision des mouvements dans le transport international de marchandises, les innovations introduites dans l'exploitation des chemins de fer et l'intégration des services de différentes administrations ferroviaires

*Priorité:* 2

- d) Analyse des politiques des pouvoirs publics en matière de sécurité et de sûreté ferroviaires, afin de contribuer à améliorer la sécurité et la sûreté des transports internationaux.

*Résultats escomptés:* Rapport sur la sécurité et la sûreté et application des techniques d'évaluation des risques dans le transport ferroviaire dans la région de la CEE (2011).

*Priorité:* 1

### Activités à durée limitée

- e) Analyse des divers éléments de la croissance de la productivité des chemins de fer, en particulier pour le transport de marchandises.

*Résultats escomptés:* Rapport semestriel sur le développement de la productivité des chemins de fer dans les pays membres (2010).

*Priorité:* 2

## Annexe II

### Réalisation escomptée et indicateurs de succès

#### Domaine d'activité: transport par chemin de fer

##### Réalisation escomptée

Meilleure compréhension des opérations et des politiques de transport ferroviaire dans la région – notamment les questions relatives à l'infrastructure, au passage des frontières, à l'interopérabilité ainsi qu'à la surveillance et à la mise à jour des instruments juridiques pertinents – et renforcement de la coopération entre les pays membres de la CEE dans la recherche de solutions à ces problèmes.

##### Indicateurs de succès

- a) Nombre de pays, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales (ONG) participant à la réunion annuelle du Groupe de travail des transports par chemin de fer et degré de satisfaction tel qu'exprimé dans le cadre d'enquêtes:

<i>Mesures des résultats</i>	<i>Résultat obtenu en 2008-2009</i>
Objectif en 2008-2009: 42	27 <sup>1</sup>
Objectif en 2010-2011: 30	

- b) Nombre d'amendements à l'AGC ainsi que de lignes actualisées et modifiées dans son annexe I, dont le Groupe de travail a assuré l'entrée en vigueur:

<i>Mesures des résultats</i>	<i>Résultat obtenu en 2008-2009</i>
Objectif en 2008-2009: 2	0
Objectif en 2010-2011: 2	

- c) Nombre d'ateliers ou de séminaires thématiques organisés et nombre de participants:

<i>Mesures des résultats</i>	<i>Résultat obtenu en 2008-2009</i>
Objectif en 2008-2009: 2	2
Objectif en 2010-2011: 2	

<sup>1</sup> Parmi les participants à la soixante-deuxième session du Groupe de travail tenue en novembre 2008 figuraient les représentants de 20 pays membres de la CEE, de la Commission européenne, de 3 organisations intergouvernementales et de 3 ONG. Toutes les personnes ayant répondu au questionnaire distribué durant la session ont jugé que celle-ci avait été bien organisée, qu'elle avait répondu à leurs attentes et que suffisamment de temps avait été prévu pour les exposés et les débats. Pour de plus amples informations concernant le degré de satisfaction des participants, voir le rapport de la réunion paru sous la cote ECE/TRANS/SC.2/210 (par. 43).

## Annexe III

### **Déclaration de politique générale sur l'accessibilité et systèmes ferroviaires aux voyageurs**

Les tendances démographiques communes à de nombreux pays de la CEE montrent que le nombre de personnes âgées va sensiblement augmenter au cours des années à venir. Or, il existe une forte corrélation entre l'âge et le handicap. Cela signifie que de plus en plus de personnes pouvant prendre ou prenant le train souffriront d'une manière ou d'une autre d'un handicap affectant leur mobilité. Dans de nombreux pays, le revenu disponible et le désir de voyager des personnes âgées seront plus élevés que jamais auparavant.

Ces dernières années, des progrès significatifs, tant sur le plan politique que dans la pratique, ont été enregistrés dans le recensement des besoins de transport des personnes handicapées et des personnes âgées, ainsi que dans la recherche de solutions pour répondre à ces besoins. Il existe aujourd'hui un important arsenal législatif, à caractère tant général que technique, notamment la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Il reste toutefois beaucoup à faire pour assurer et suivre l'application de cette législation ainsi que pour évaluer les avantages qui en découlent, notamment l'augmentation du nombre de voyageurs. Ce qu'il faut avant tout, c'est de veiller à ce que les gouvernements élèvent l'accessibilité au rang de priorité sociale et économique. L'industrie doit investir pour surmonter le handicap que constitue la vétusté des infrastructures et du matériel roulant. Il existe déjà des données claires sur les coûts de l'accessibilité, mais on dispose de peu de données sur la quantification des avantages sociaux qu'offrent les mesures de promotion de l'accessibilité pour le nombre important et croissant de personnes handicapées et de personnes âgées. Faute de telles données, il est difficile de mettre en œuvre des solutions optimales. Le Groupe de travail des statistiques des transports de la CEE est encouragé à étudier la possibilité de rassembler de telles données pour les États membres de la CEE qui disposent de systèmes ferroviaires, en étroite collaboration avec le FIT, Eurostat et les services statistiques nationaux.

Il faut également mettre en œuvre un programme concerté d'améliorations physiques du matériel roulant et des gares, tout en renforçant l'information et la formation du personnel. Il convient d'harmoniser ces améliorations entre les régies des chemins de fer des États membres et des États non membres de l'UE, afin que puisse être réalisé l'objectif d'un voyage fluide. Il faudrait également reconnaître que les améliorations apportées sur le plan de la conception et dans d'autres domaines en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées peuvent offrir des avantages pour l'ensemble des voyageurs.